

Conférence générale

GC(66)/19
29 septembre 2022

Distribution générale
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session ordinaire

Point 25 de l'ordre du jour
(GC(66)/17)

Examen des pouvoirs des délégués

Texte de la communication datée du 28 septembre 2022 reçue de la mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne

La mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et tient à souligner sa position de principe en ce qui concerne le point de l'ordre du jour dont il est question ainsi que les travaux du Bureau et le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs de la 66^e session ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA, à savoir que le fait de se joindre au consensus au titre de ce point de l'ordre du jour ne constitue en aucune façon une reconnaissance du régime israélien. La mission permanente de la République islamique d'Iran demande que cette réserve soit dûment consignée dans les rapports de la 66^e session ordinaire de la Conférence générale.

Vienne, 28 septembre 2022

À l'attention du Secrétariat de
l'Agence internationale de l'énergie atomique